

Mercredi 9 mars 2016

P8_TA(2016)0077

Accord UE — Andorre sur l'échange automatique d'informations relatives aux comptes financiers *

Résolution législative du Parlement européen du 9 mars 2016 sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, du protocole de modification de l'accord entre la Communauté européenne et la Principauté d'Andorre prévoyant des mesures équivalentes à celles prévues dans la directive 2003/48/CE du Conseil en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts (COM(2015)0631 — C8-0028/2016 — 2015/0285(NLE))

(Consultation)

(2018/C 050/21)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de décision du Conseil (COM(2015)0631),
 - vu le projet de protocole de modification de l'accord entre la Communauté européenne et la Principauté d'Andorre prévoyant des mesures équivalentes à celles prévues dans la directive 2003/48/CE du Conseil en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts (15510/2015),
 - vu l'article 115 ainsi que l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point b), et paragraphe 8, deuxième alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auxquels il a été consulté par le Conseil (C8-0028/2016),
 - vu l'article 59, l'article 108, paragraphe 7, et l'article 50, paragraphe 1, de son règlement,
 - vu le rapport de la commission des affaires économiques et monétaires (A8-0047/2016),
1. approuve la conclusion du protocole de modification de l'accord;
 2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres et de la Principauté d'Andorre.